

Association de communes pour la gestion
des eaux des bassins versants
de la Sonnaz et de la Crausaz

Gemeindeverband für das Einzugsgebiet
der Sonnaz und der Crausaz



AESC

BUDGET 2027

Station d'épuration des eaux - STEP
Route de la Station d'épuration 8
1783 Pensier
Tél. 026 684 34 13
e-mail : exploitation@steppensier.ch
www.steppensier.ch
www.aesc2040.ch

Comptes de résultat		Budget 2027		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	135 780.00	25 000.00	116 880.00	25 000.00
01	Législatif et exécutif	60 000.00	25 000.00	59 000.00	25 000.00
0110	Assemblée des délégués, organe de révision, commission financière	5 500.00	0.00	5 000.00	0.00
0110.3000.00	Jetons et frais de la commission financière	2 000.00		1 500.00	
0110.3102.00	Publications, annonces	1 000.00		1 000.00	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	2 000.00		2 000.00	
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	500.00		500.00	
0120	Comité de direction	54 500.00	25 000.00	54 000.00	25 000.00
0120.3000.00	Traitement du comité de direction	20 000.00		20 000.00	
0120.3000.01	Jetons commission de bâtisse et AESC2040	25 000.00		25 000.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	4 500.00		4 000.00	
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	5 000.00		5 000.00	
0120.4910.00	Imputation interne séances AESC2040		25 000.00		25 000.00
02	Services généraux	75 780.00		57 880.00	
0210	Administration des finances	500.00		500.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	500.00		500.00	
0220	Administration générale	75 280.00		57 380.00	
0220.3010.00	Salaire du personnel	47 000.00		39 500.00	
0220.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances				
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3 500.00		3 000.00	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	5 800.00		4 900.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	400.00		330.00	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	1 200.00		1 000.00	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	480.00		350.00	
0220.3099.00	Autres charges de personnel	0.00		0.00	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	500.00		1 000.00	
0220.3102.00	Imprimés et publications	100.00		100.00	
0220.3110.00	Mobilier et machines de bureau	200.00		500.00	
0220.3113.00	Matériel informatique	0.00		2 000.00	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	10 000.00			
0220.3130.00	Prestations de service, téléphone, affranchissements	200.00		200.00	
0220.3137.00	Redevances radio-TV	900.00		800.00	
0220.3158.00	Maintenance informatique	3 000.00		1 700.00	
0220.3170.00	Frais de réception et de délégations	2 000.00		2 000.00	

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 933 600.00	3 343 780.00	2 895 200.00	3 286 480.00
7201	Traitement des eaux usées	2 933 600.00	3 343 780.00	2 895 200.00	3 286 480.00
7201.3010.00	Salaires du personnel	480 000.00		477 000.00	
7201.3010.01	Indemnités de piquet du personnel	13 000.00		13 000.00	
7201.3010.02	Salaires personnel auxiliaire nettoyage (travaux été)	3 500.00		3 500.00	
7201.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances				
7201.3040.01	Allocations patronales pour enfants	11 000.00		12 000.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	35 000.00		35 000.00	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	62 000.00		62 000.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	4 200.00		3 800.00	
7201.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	13 000.00		13 000.00	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	3 500.00		3 000.00	
7201.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	13 000.00		12 000.00	
7201.3099.00	Autres charges du personnel	3 000.00		3 000.00	
7201.3101.00	Fournitures et matériel d'exploitation	70 000.00		85 000.00	
7201.3101.01	Fournitures et matériel de sécurité	2 000.00		2 000.00	
7201.3101.02	Fournitures et matériel de laboratoire	5 000.00		5 000.00	
7201.3101.03	Produits chimiques	200 000.00		200 000.00	
7201.3101.04	Produits d'entretien et nettoyage	3 000.00		3 000.00	
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules et outils	5 000.00		10 000.00	
7201.3112.00	Equipement du personnel	2 500.00		2 000.00	
7201.3120.00	Frais d'alimentation en électricité	10 000.00		10 000.00	
7201.3120.01	Frais d'alimentation en eau	10 000.00		10 000.00	
7201.3120.02	Elimination sable et dégrillage	30 000.00		30 000.00	
7201.3120.03	Frais de traitement et d'élimination des boues	430 000.00		430 000.00	
7201.3120.04	Frais de transport des boues	37 000.00		35 000.00	
7201.3120.05	Frais de prise en charge des boues externes	415 000.00		415 000.00	
7201.3130.01	Frais de télécommunications et de ports	3 600.00		3 600.00	
7201.3130.02	Frais d'analyse et d'expertise	25 000.00		25 000.00	
7201.3132.00	Honoraires conseillers externes, ingénieurs, spécialistes	5 000.00		5 000.00	
7201.3132.01	Honoraires conseiller externe cadastre eaux industrielles	7 000.00		7 000.00	
7201.3132.02	Honoraires ingénieurs campagne de mesures	10 000.00		48 000.00	
7201.3134.00	Primes d'assurances diverses	52 000.00		52 000.00	
7201.3134.01	Prime d'assurance véhicules	4 500.00		4 500.00	
7201.3137.00	Impôt sur les véhicules	1 200.00		1 200.00	
7201.3137.01	Taxe fédérale traitement des micropolluants	207 000.00		198 000.00	
7201.3142.00	Entretien du lagon	165 000.00		130 000.00	
7201.3143.00	Entretien des collecteurs et des BEP	10 000.00		15 000.00	
7201.3143.01	Entretien et vidange digesteur et stockeur	10 000.00		10 000.00	

7201.3144.00	Entretien et réparation immeuble STEP	3 000.00		3 000.00	
7201.3144.01	Entretien extérieur STEP	1 000.00		1 000.00	
7201.3151.00	Entretien des moteurs à gaz	75 000.00		25 000.00	
7201.3151.01	Entretien et réparation installations techniques	100 000.00		100 000.00	
7201.3151.02	Entretien et réparation installations électriques et commandes	25 000.00		25 000.00	
7201.3151.03	Entretien et réparation des machines	30 000.00		30 000.00	
7201.3151.04	Entretien et réparation véhicules d'exploitation	4 000.00		3 000.00	
7201.3153.00	Entretien du matériel informatique	3 000.00		3 000.00	
7201.3158.00	Maintenance et mises à jour informatiques	5 000.00		5 000.00	
7201.3160.00	Location place d'entreposage	1 800.00		1 800.00	
7201.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	3 000.00		3 000.00	
7201.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments (garage)	4 800.00		4 800.00	
7201.3300.41	Amortissements planifiés des moteurs à gaz	32 000.00		32 000.00	
7201.3300.42	Amortissements planifiés des disques biologiques	285 000.00		285 000.00	
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles				
7201.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur				
7201.4240.00	Produit vente d'électricité		180 000.00		200 000.00
7201.4240.01	Produit du traitement des boues		1 000 000.00		1 000 000.00
7201.4240.02	Déshydratation pour tiers		55 000.00		55 000.00
7201.4240.03	Travaux pour des tiers		40 000.00		40 000.00
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1 000.00		1 000.00
7201.4470.00	Droit de superficie déchetterie de Pensier		3 000.00		3 000.00
7201.4479.00	Loyer antenne Swisscom		5 700.00		5 700.00
7201.4510.00	Prélèvement financement spécial maintien de la valeur				
7201.4612.00	Participation des communes aux frais d'exploitation		1 734 080.00		1 656 780.00
7201.4612.01	Participation des communes aux frais financiers		300 000.00		300 000.00
7201.4612.02	Droit d'entrée commune de Misery-Courtion		25 000.00		25 000.00
7201.4612.03	Droit d'entrée commune de Prez (village de Corserey)				0.00
9	FINANCES	300 000.00	600.00	300 000.00	600.00
9610	Intérêts	300 000.00	200.00	300 000.00	200.00
9610.3401.00	Intérêts des dettes à long terme	300 000.00		300 000.00	
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		200.00		200.00
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		400.00		400.00
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		400.00		400.00
9900	Postes non ventilables	0.00	0.00	0.00	0.00
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA				
	Total des charges	3 369 380.00		3 312 080.00	
	Total des revenus		3 369 380.00		3 312 080.00
	Excédent de recettes	0.00		0.00	
	Excédent de dépenses		0.00		0.00

PROJET DE BUDGET 2027

Explications des principales différences entre les budgets 2027 et 2026

Administration générale

Chapitre	0	Administration générale - charges	
Budget 2027	CHF 135'780.00	Budget 2026	CHF 116'880.00

Compte	0220.3010.00	Salaire du personnel	
Budget 2027	CHF 47'000.00	Budget 2026	CHF 39'500.00
<i>Suite départ à la retraite, une personne en plus durant 3 mois</i>			

Compte	0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	
Budget 2027	CHF 10'000.00	Budget 2026	CHF 0.00
<i>Nouveau logiciel comptabilité-créanciers-salaires</i>			

Compte	0220.3158.00	Maintenance informatique	
Budget 2027	CHF 3'000.00	Budget 2026	CHF 1'700.00
<i>Augmentation frais de maintenance en relation avec l'acquisition d'un nouveau logiciel</i>			

Exploitation

Chapitre	7	Exploitation - Charges	
Budget 2027	CHF 2'933'600.00	Budget 2026	CHF 2'895'200.00

Chapitre	7	Exploitation - Revenus	
Budget 2027	CHF 3'343'780.00	Budget 2026	CHF 3'286'480.00

Compte	7201.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	
Budget 2027	CHF 13'000.00	Budget 2026	CHF 12'000.00
<i>Formation nouveau collaborateur et formations continues</i>			

Compte	7201.3101.00	Fournitures et matériel d'exploitation	
Budget 2027	CHF 70'000.00	Budget 2026	CHF 85'000.00
<i>Le budget 2027 est réparti comme suit :</i>			
<i>Remplacement toiles de filtres</i>		<i>CHF</i>	<i>20'000.00</i>
<i>Remplacement paliers disques</i>		<i>CHF</i>	<i>15'000.00</i>
<i>Achat pompes et matériel de révision</i>		<i>CHF</i>	<i>20'000.00</i>
<i>Tuyauterie, vannes, etc.</i>		<i>CHF</i>	<i>15'000.00</i>

Compte	7201.3132.02	Honoraires ingénieurs campagnes de mesures	
Budget 2027	CHF 10'000.00	Budget 2026	CHF 48'000.00
<i>Selon information du bureau Holinger</i>			

Compte	7201.3137.01	Taxe fédérale traitement des micropolluants	
Budget 2027	CHF 207'000.00	Budget 2026	CHF 198'000.00
<i>Augmentation population (CHF 9.00/habitant)</i>			

Compte	7201.3142.00	Entretien du lagon	
Budget 2027	CHF 165'000.00	Budget 2026	CHF 130'000.00
Le curage prévu en 2026 n'a pas été réalisé, les travaux sont reportés en 2027 :			
Curage de 500m ³		CHF	120'000.00
Travaux d'entretien du seuil du barrage et de la vanne			
de vidange de fond suite discussions avec le SEn		CHF	30'000.00
Honoraires suivi dossier et travaux		CHF	15'000.00

Compte	7201.3151.00	Entretien des moteurs à gaz	
Budget 2027	CHF 75'000.00	Budget 2026	CHF 25'000.00
<i>Révision de culasses</i>			

Compte	7201.3151.03	Entretien et réparation des machines	
Budget 2027	CHF 30'000.00	Budget 2026	CHF 30'000.00
<i>Le budget 2027 est réparti comme suit :</i>			
<i>Vis, soufflantes, compresseurs</i>		<i>CHF</i>	<i>5'000.00</i>
<i>Graisses, huiles, divers produits</i>		<i>CHF</i>	<i>10'000.00</i>
<i>Entretien tondeuse, débroussailleuse, etc.</i>		<i>CHF</i>	<i>5'000.00</i>
<i>Entretien pompes</i>		<i>CHF</i>	<i>10'000.00</i>

Compte	7201.3300.42	Amortissements planifiés des disques biologiques	
Budget 2027	CHF 285'000.00	Budget 2026	CHF 285'000.00
<i>Amortissement sur 5 ans – 20%, soit de 2026 à 2030</i>			

Compte	7201.4240.00	Produit vente d'électricité	
Budget 2027	CHF 180'000.00	Budget 2026	CHF 200'000.00
<i>Incertitude due aux tarifs d'achat de Groupe E – estimation prudente</i>			

Compte	7201.4612.00	Participation des communes aux frais d'exploitation	
Budget 2027	CHF 1'734'080.00	Budget 2026	CHF 1'656'780.00
<i>Augmentation des charges due principalement à :</i>			
<i>Entretien du lagon</i>		<i>+ CHF</i>	<i>35'000.00</i>
<i>Révision culasses moteurs à gaz</i>		<i>CHF</i>	<i>50'000.00</i>

Compte	7201.4612.01	Participation des communes aux frais financiers	
Budget 2027	CHF 300'000.00	Budget 2026	CHF 300'000.00
<i>Emprunt estimé au 31.12.2026 d'env. CHF 20'000'000.00 - avance à terme fixe</i>			
<i>Emprunt 2027 d'env. CHF 16'500'000.00</i>			
<i>Taux d'intérêt plus bas estimé à 0.8%-0.9%</i>			

Finances

Compte	9610.3401.00	Intérêts des dettes à long terme	
Budget 2027	CHF 300'000.00	Budget 2026	CHF 300'000.00
<i>Emprunt 2026 d'env. CHF 20'000'000.00 – avances à terme fixe</i>			
<i>Emprunt 2027 d'env. CHF 16'500'000.00</i>			

Investissements

Comptes d'investissement		Budget 2027		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT				
7201.5000.00	Achat de terrain				
7201.5040.02	Construction et rénovation Step	16 500 000.00		25 000 000.00	
7201.5040.03	Travaux mesures d'urgences maintien STEP actuelle	780 000.00			
7201.5060.00	Achat de véhicules et machines d'exploitation	117 000.00			
7201.6300.00	Subvention fédérale micropolluants		2 400 000.00		
	Total des charges d'investissements	17 397 000.00		25 000 000.00	
	Total des produits d'investissements		2 400 000.00		0.00
	Investissement net		14 997 000.00		25 000 000.00

Compte	7201.6300.00	Subvention micropolluants	
Budget 2027	CHF 2'400'000.00	Budget 2026	CHF 0.00
1 ^{er} acompte subvention micropolluants			

Nouveaux investissements à approuver

Éléments disques biologiques – 7201.5040.03

But de la dépense

Trois disques biologiques sont actuellement à l'arrêt et deux autres vont prochainement tomber en panne. La loi impose aux stations d'épuration de garantir le fonctionnement du traitement des eaux usées jusqu'à la mise en service de la nouvelle Step, y compris durant la période de transformation.

Les disques biologiques ont une durée de vie estimée à sept ans. Or, ceux de l'installation actuelle sont déjà âgés de dix ans.

La mise en service de la nouvelle Step étant initialement prévue en 2025-2026, son report a un impact direct sur l'état des équipements existants et prolonge leur durée d'utilisation au-delà de leur durée de vie estimée.

Sur les 16 disques que compte l'installation, un minimum de 13 doit être opérationnel afin de garantir un fonctionnement aussi satisfaisant que possible jusqu'à la mise en service de la nouvelle Step.

Pour atteindre cet objectif, le remplacement des éléments de quatre disques biologiques est nécessaire.

1. Plan de financement

Coût total de l'investissement **CHF 780'000.00**

Financement de la dépense :

➤ Liquidités **CHF 780'000.00**

2. Durée et montant annuel des charges financières

Durée d'amortissement	3 ans		
Amortissement (dès 2028)	33,33 %	CHF	260'000.00
Intérêts annuels		CHF	<u>0.00</u>
Total des charges financières		CHF	260'000.00

Le Comité de direction vous demande d'accepter cet investissement de CHF 780'000.00

Achat d'un véhicule d'exploitation – type Manitou – 7201.5060.00

But de la dépense

L'acquisition d'un véhicule d'exploitation de type **Manitou** permettrait d'améliorer l'efficacité, la sécurité et l'autonomie des exploitants, tant pour les besoins courants de la Step que pour les travaux liés à la construction et à la mise en service de la nouvelle Step.

Besoins dès 2027

L'utilisation d'un tel véhicule permettrait notamment :

- de réaliser des gains de temps et d'améliorer la sécurité lors des opérations quotidiennes sur le site, notamment pour la manutention des sables et des déchets provenant des camions cureurs ;
- d'intervenir plus facilement sur les ouvrages externes et les collecteurs ;
- de procéder au déchargement, au déplacement et à la mise en place des machines, équipements, matériaux, pièces et autres fournitures nécessaires aux travaux ;
- de participer aux opérations de montage, d'installation et de mise en service des équipements, lorsque celles-ci nécessitent des moyens de manutention disponibles rapidement sur le site ;
- de permettre aux exploitants d'effectuer eux-mêmes de nombreuses opérations de manutention, sans devoir attendre l'intervention d'une entreprise externe ou la disponibilité d'un moyen de levage ;
- d'assurer une plus grande souplesse et réactivité face aux besoins ponctuels du chantier, notamment pour le déplacement de matériaux, d'équipements ou de pièces lourdes ;
- de limiter le recours à des prestations externes de manutention et de levage, avec à la clé des économies qui pourront être réalisées durant les différentes phases du projet ;
- de contribuer à la sécurisation des opérations de manutention, en disposant d'un équipement adapté plutôt que de recourir à des moyens improvisés ou à des manutentions manuelles lorsque celles-ci ne sont pas appropriées.

Dès 2029 – nouvelle STEP en exploitation

Une fois la nouvelle STEP en service, le véhicule conserverait son utilité pour l'exploitation quotidienne et permettrait également :

- d'assurer les travaux de manutention et de logistique nécessaires à l'exploitation de la nouvelle STEP ;
- de réaliser des économies importantes grâce à la suppression ou à la réduction du recours à une benne enterrée pour le dépotage des camions cureurs ;
- de réaliser par les exploitants le démontage des anciennes infrastructures, dans la mesure où les conditions de sécurité et les moyens techniques le permettent ;
- de disposer d'un moyen de manutention polyvalent pour les différents travaux d'exploitation, d'entretien et d'intervention sur le site.

Conclusion

L'acquisition d'un véhicule de type Manitou constitue ainsi un investissement polyvalent et durable, utile aussi bien pour l'exploitation actuelle que pour la phase de construction et, à terme, pour l'exploitation de la nouvelle Step. Il permettra de réduire les temps d'intervention, d'améliorer la sécurité des opérations et de limiter le recours à des prestations externes, avec des économies potentielles significatives à moyen et long terme.

1. Plan de financement

Coût total de l'investissement CHF 117'000.00

Financement de la dépense :

➤ Liquidités CHF 117'000.00

2. Durée et montant annuel des charges financières

Durée d'amortissement 10 ans

Amortissement (dès 2028) 10 % CHF 11'700.00

Intérêts annuels CHF 0.00

Total des charges financières CHF 11'700.00

Le Comité de direction vous demande d'accepter cet investissement de CHF 117'000.00

Investissements déjà approuvés

Compte	7201.5040.02	Construction et rénovation Step	
Budget 2027	CHF 16'500'000.00	Budget 2026	CHF 25'000'000.00
Filière eau : <i>Suite du gros œuvre</i> <i>Début du second œuvre (aménagement intérieurs, EMCR, CVCS)</i> <i>Paiements de divers acomptes de 30% à la commande et au début du montage, ainsi que suivi de divers plans de paiement</i> <i>Réserve pour divers travaux sur la conduite de rejet, en fonction de l'avancement du projet</i>			
Filière boues : <i>Réserve pour divers travaux de rénovation de l'existant, en fonction de l'avancement du projet</i>			
Général : <i>Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</i>			

PARTICIPATION DES COMMUNES

BUDGET 2027 - EXPLOITATION

(y compris la taxe sur les micropolluants)

La clé de répartition des frais d'exploitation se fait sur la base de l'art. 27 des statuts, soit sur les résultats des campagnes de mesures des débits.				
Communes	Clé de répartition	Frais d'exploitation selon budget 2027	TVA 8.1 %	TOTAL
Avry	5.75	99 709.60	8 076.50	107 786.10
Belfaux	12.38	214 679.10	17 389.00	232 068.10
Corminboeuf	12.25	212 424.80	17 206.40	229 631.20
Courtepin	41.60	721 377.30	58 431.55	779 808.85
Givisiez	5.60	97 108.50	7 865.80	104 974.30
Gurmels	1.48	25 664.35	2 078.80	27 743.15
La Brillaz	7.00	121 385.60	9 832.25	131 217.85
La Sonnaz	3.10	53 756.50	4 354.30	58 110.80
Misery-Courtion	2.70	46 820.15	3 792.45	50 612.60
Prez	8.14	141 154.10	11 433.50	152 587.60
	100.00	1 734 080.00	140 460.55	1 874 540.55

BUDGET 2027 - FRAIS FINANCIERS

La clé de répartition des frais financiers se fait sur la base de l'art 22 des statuts, soit en % des habitants + EH souscrits par les communes à l'horizon 2040-45.				
Communes	Clé de répartition	Frais financiers selon budget 2027	TVA 8.1 %	TOTAL
Avry	7.42	22 260.00	1 803.05	24 063.05
Belfaux	12.93	38 790.00	3 142.00	41 932.00
Corminboeuf	14.61	43 830.00	3 550.25	47 380.25
Courtepin	32.58	97 740.00	7 916.95	105 656.95
Givisiez	7.90	23 700.00	1 919.70	25 619.70
Gurmels	0.91	2 730.00	221.15	2 951.15
La Brillaz	5.99	17 970.00	1 455.55	19 425.55
La Sonnaz	3.47	10 410.00	843.20	11 253.20
Misery-Courtion	6.29	18 870.00	1 528.45	20 398.45
Prez	7.90	23 700.00	1 919.70	25 619.70
	100.00	300 000.00	24 300.00	324 300.00

AESC 2040 Extension et renouvellement - Step de Pensier

Planification financière des investissements 2027 - 2031

Année	Libellé	Montants annuels
2027	<p>Filière eau : Suite du gros œuvre Début du second œuvre (aménagements intérieurs, EMCR, CVCS) Paiements de divers acomptes de 30% à la commande et au début du montage, ainsi que suivi de divers plans de paiement Réserve pour divers travaux sur la conduite de rejet, en fonction de l'avancement du projet</p> <p>Filière boues : Réserve pour divers travaux de rénovation de l'existant, en fonction de l'avancement du projet</p> <p>Général : Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</p>	16 500 000.00 CHF
2028	<p>Filière eau : Suite et fin gros œuvre Suite du second œuvre Divers travaux d'aménagements extérieurs Paiements de divers acomptes de 30% à la commande, au début du montage et à la réception Suite et fin de la conduite de rejet</p> <p>Filière boues : Divers travaux, à définir plus précisément en 2027</p> <p>Général : Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</p>	15 000 000.00 CHF
2029	<p>Filière eau : Suite et fin du second œuvre Divers travaux d'aménagements extérieurs Mises en service Paiements de divers acomptes à la commande, au début du montage et à la réception</p> <p>Filière boues : Divers travaux, à définir plus précisément en 2027</p> <p>Général : Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</p>	12 000 000.00 CHF
2030	<p>Filière eau : Éventuellement travaux aménagements extérieurs</p> <p>Filière boues : Divers travaux, à définir plus précisément en 2027</p> <p>Général : Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</p>	10 000 000.00 CHF
2031	<p>Filière eau : Éventuellement travaux aménagements extérieurs</p> <p>Filière boue : Divers travaux, à définir plus précisément en 2027</p> <p>Général : Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO</p>	10 000 000.00 CHF

Planification financière des comptes de résultats 2027 – 2031

Comptes de résultat		Budget 2027		Planification 2028		Planification 2029		Planification 2030		Planification 2031	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	135 780.00	25 000.00	115 150.00	27 000.00	119 840.00	28 000.00	123 330.00	29 000.00	127 800.00	30 000.00
01	Législatif et exécutif	60 000.00	25 000.00	62 300.00	27 000.00	65 600.00	28 000.00	67 700.00	29 000.00	70 800.00	30 000.00
0110	Assemblée des délégués, organe de révision, commission financière	5 500.00	0.00	5 800.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00
0120	Comité de direction	54 500.00	25 000.00	56 500.00	27 000.00	59 600.00	28 000.00	61 700.00	29 000.00	64 800.00	30 000.00
02	Services généraux	75 780.00		52 850.00		54 240.00		55 630.00		57 000.00	
0210	Administration des finances	500.00		500.00		500.00		500.00		500.00	
0220	Administration générale	75 280.00		52 350.00		53 740.00		55 130.00		56 500.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 933 600.00	3 343 780.00	3 079 300.00	3 616 750.00	3 434 100.00	4 025 240.00	3 266 050.00	3 909 680.00	2 763 400.00	3 460 500.00
7201	Traitement des eaux usées	2 933 600.00	3 343 780.00	3 079 300.00	3 616 750.00	3 434 100.00	4 025 240.00	3 266 050.00	3 909 680.00	2 763 400.00	3 460 500.00
7201.4612.00	Participation des communes aux frais d'exploitation		1 734 080.00		1 857 050.00		2 335 540.00		2 269 980.00		1 770 800.00
7201.4612.01	Participation des communes aux frais financiers		300 000.00		450 000.00		500 000.00		550 000.00		600 000.00
9	FINANCES	300 000.00	600.00	450 000.00	700.00	500 000.00	700.00	550 000.00	700.00	600 000.00	700.00
9610	Intérêts	300 000.00	200.00	450 000.00	700.00	500 000.00	700.00	550 000.00	700.00	600 000.00	700.00
9610.3401.00	Intérêts des dettes à long terme	300 000.00		450 000.00		500 000.00		550 000.00		600 000.00	
	Total des charges	3 369 380.00		3 644 450.00		4 053 940.00		3 939 380.00		3 491 200.00	
	Total des revenus		3 369 380.00		3 644 450.00		4 053 940.00		3 939 380.00		3 491 200.00
	Excédent de recettes	0.00		0.00		0.00		0.00			
	Excédent de dépenses		0.00		0.00		0.00		0.00	0.00	0.00

Les montants relatifs aux postes d'entretien et de réparation des installations, ainsi qu'aux besoins en eau et en électricité, sont difficilement estimables avec précision à ce stade. Ils seront en effet fortement dépendants de l'avancement des travaux, de la mise en service progressive des installations et des besoins en matériel de la nouvelle Step. Le besoin en personnel augmentera d'ici mi 2028, en raison du chantier de la nouvelle Step.

Les amortissements planifiés des disques biologiques débuteront en 2026 et auront un impact financier sur la participation des communes aux frais d'exploitation pendant 5 ans.

La participation aux frais financiers augmentera également en raison des emprunts supplémentaires et des intérêts qui en résulteront.

Dès 2030, si l'installation de traitement des micropolluants est réalisée, nous ne devons plus nous acquitter de la taxe de CHF 9.00 par habitant, ce qui représentera une diminution d'environ CHF 200'000.00.

Cependant, dans le cadre du projet de révision de la **Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)** actuellement envisagée cette taxe pourrait augmenter de CHF 9.00 à CHF 16.00 par habitant raccordé pour les Steps qui ne disposent pas encore d'une installation de traitement des micropolluants. À l'inverse, après la mise en service de cette installation, la taxe pourrait être ramenée à CHF 7.00 par habitant raccordé au lieu des CHF 0.00 prévus actuellement. Dans la planification actuelle, nous n'avons pas encore tenu compte de cette hypothèse.